



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix - Travail - Patrie*

# MESURES DOUANIÈRES NOUVELLES

| Loi de Finances pour l'Exercice 2026

**Ministère des Finances**

Direction Générale des Douanes

# Objectifs Stratégiques

Les mesures douanières nouvelles de la Loi de Finances 2026 s'articulent autour de cinq axes majeurs pour le développement du Cameroun.

**01** Amélioration des conditions de vie des populations et de l'environnement des affaires

**02** Renforcement de l'espace budgétaire couplé à la politique d'import-substitution

**03** Promotion de l'emploi jeune et lutte contre le chômage

**04** Renforcement des moyens d'action de l'Administration des Douanes, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

**05** Respect des engagements communautaires (CEMAC-CEEAC)

01

---

**AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE  
DES POPULATIONS ET DE  
L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES**



### Soutien au secteur prioritaire

- **Prorogation de 24 mois** de l'exonération des droits et taxes de douane à l'importation des équipements et appareils médicaux.
- **Abattement de 30%** sur la valeur imposable à l'importation des compléments alimentaires non fabriqués localement.

#### MOTIVATION

*Poursuite des politiques gouvernementales en faveur du relèvement du plateau technique des formations sanitaires.*

# Eau et Énergie Verte

## Accès à l'eau potable et transition énergétique

**Prorogation de 12 mois** de l'exonération des droits et taxes de douane à l'importation des équipements et matériels destinés à :

Production d'eau potable

Énergie solaire

Énergie éolienne

Biomasse

### MOTIVATION

*Poursuite de la mise en œuvre des politiques d'amélioration des conditions de vie, au service de l'accès à l'eau potable et à la résorption du déficit énergétique.*



### Soutien aux personnes handicapées

#### EXONÉRATION TOTALE

Des droits et taxes de douane pour les équipements, matériels et véhicules spécialement conçus ou adaptés.

#### BÉNÉFICIAIRES

- › Personnes titulaires de la carte d'invalidité.
- › Centres spécialisés agréés de prise en charge.

*"Consolidation des politiques publiques en faveur de l'insertion socio-économique des personnes en situation de handicap."*



## Industrie du Bitume & Chaînes de Valeurs

### Biens d'équipement

**Exonération totale** des droits et taxes de douane à l'importation des équipements destinés à la production du bitume.

### Intrants de production

Application d'un **droit de douane réduit à 5%** avec exonération de la TVA pour les intrants (bitume de pétrole).

### MOTIVATION

*Renforcement des chaînes de valeurs nationales et équilibre des balances commerciale et des paiements.*



02

---

# RENFORCEMENT DE L'ESPACE BUDGÉTAIRE ET IMPORT-SUBSTITUTION

# TAXE CARBONE

## Droit d'Accises Ad Valorem sur les Véhicules

### 12.5% Taux Réduit

- Tourisme  $\leq 2500 \text{ cm}^3$  (13-20 ans)
- Tourisme  $> 2500 \text{ cm}^3$  (0-15 ans)
- Utilitaires & Transport (16-20 ans)

### 25% Taux Plein

- Tourisme  $\leq 2500 \text{ cm}^3$  ( $> 20$  ans)
- Tourisme  $> 2500 \text{ cm}^3$  ( $> 15$  ans)
- Utilitaires & Transport ( $> 20$  ans)

### MOTIVATION

Implémentation des politiques de décarbonation et de protection de l'environnement à l'importation des véhicules (en tenant compte de l'âge et de la cylindrée).



## Import-Substitution

### Taxation des bouteilles de gaz domestique vides importées

**12,5%**

Droit d'accises ad valorem applicable.

*"Mesure visant à soutenir l'industrie locale de fabrication des bouteilles de gaz et à réduire la dépendance aux importations."*



## Taxation à l'Exportation

Catégorie	Produits	Taux
<b>Matières Brutes</b>	Minerais de fer, alumine, étain <i>Base: Valeur FOB</i>	<b>5%</b>
<b>Produits Semi-finis</b>	Aluminium, argent, cuivre, saphir <i>Base: Valeur FOB</i>	<b>2%</b>
<b>Autres Matières</b>	Marbre, clinker, matières minérales <i>Base: Valeur sortie usine</i>	<b>10%</b>

### MOTIVATION

Rationalisation de la taxation à l'exportation en fonction du niveau de transformation locale.



03

---

# PROMOTION DE L'EMPLOI JEUNE ET LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

# Emploi Jeune & LUTTE CONTRE Chômage

## Soutien à la Jeunesse & Économie Numérique

### Centres d'apprentissage

**Exonération totale** des droits et taxes de douane à l'importation des équipements et outillages techniques destinés à l'enseignement professionnel.

### Start-up & Numérique

**Exonération totale** des droits et taxes de douane à l'importation des biens d'équipement.

*Condition : Inscription au registre des start-up du numérique (MINPOSTEL)*

*"Traduction de la volonté du Chef de l'État de promotion de l'emploi jeune et de lutte contre le chômage."*



**S.E. Paul BIYA**  
Président de la République

# IV

---

**RENFORCEMENT DES MOYENS  
D'ACTION DE L'ADMINISTRATION  
DES DOUANES, LUTTE CONTRE LE  
BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE  
FINANCEMENT DU TERRORISME**

# LUTTE CONTRE LA FRAUDE

## 1. Financement Occulte

Amende 25%

Interdiction des paiements par compensation ou "Hawala" sans Déclaration d'Importation (DI) ou domiciliation.

## 2. Violation du PVI

Amende 25% - 50%

Importations sans DI ni RVC. Interdiction du fractionnement pour contourner les seuils de vérification.

## 3. Défaut d'Apurement

Amende 10%

Sanction du non-apurement des déclarations d'importation domiciliées dans les délais réglementaires.

# SÉCURISATION DES RECETTES

## 4. Réalisation des Cautions

- **Procédure de Recouvrement**

Les cautions sont tenues de s'acquitter de la dette douanière à première réquisition après **deux mises en demeure** infructueuses du principal obligé.

**Sanction Bancaire :**

Tout établissement défaillant après 8 jours est considéré comme "intéressé à la fraude" (Art. 453 Code des Douanes).

## 5. Cantonnement des Droits

- **Opérations à Risque**

Obligation pour les banques de cantonner le montant des droits et taxes lors du paiement des fournisseurs étrangers pour les contribuables "à risque".

**Liquidation d'Office :**

En cas de non-apurement sous 30 jours, les droits cantonnés sont liquidés et recouvrés d'office par la Douane.

# TRAITEMENT DES MARCHANDISES SAISIES

## A Restitution

Possible si régularisation effectuée ou si les marchandises ne sont pas soumises à autorisation spécifique.

## B Mise à Disposition

Transfert aux administrations compétentes si non régularisé sous 72h ou défaut d'autorisation.

## C Vente aux Enchères

Pour les biens périssables, abandonnés, ou saisis sur inconnus fugitifs (après ordonnance de confiscation).

## D Destruction

Obligatoire pour les marchandises prohibées à titre absolu (frais à la charge du contrevenant).



# RETENUE DOUANIÈRE DES PERSONNES

## Cadre Légal et Conditions

Applicable en cas de **flagrant délit douanier** passible d'une peine d'emprisonnement. La décision doit être prise par un agent des Douanes de catégorie A.

## Durée de la Retenue

La durée initiale est de **24 heures**. Elle peut être portée à 48 heures sur autorisation expresse du Procureur de la République si l'enquête l'exige.

## Garanties Procédurales

Information immédiate du Procureur de la République. La personne retenue est gardée dans les locaux de la Police ou de la Gendarmerie si nécessaire.



*Clarification de la mise en œuvre de la retenue douanière en cas de flagrant délit douanier, en adéquation avec les droits de la défense des usagers*

## Intelligence Artificielle (IA)

Habilitation de l'Administration des Douanes à utiliser l'IA pour la recherche d'informations, le croisement des données du commerce extérieur et l'analyse prédictive des risques.

## Registre des Bénéficiaires Effectifs

Exploitation systématique du registre pour identifier les véritables propriétaires économiques, lutter contre la dissimulation d'actifs et le blanchiment de capitaux.



shutterstock.com · 2701926009

*Habilitation de l'Administration des Douanes à accéder au registre du bénéficiaire effectif et à utiliser les technologies de rupture, notamment l'intelligence artificielle*

05

---

# RESPECT DES ENGAGEMENTS COMMUNAUTAIRES

# ENGAGEMENTS COMMUNAUTAIRES CEMAC-CEEAC

## Code des Douanes Harmonisé

Mise en œuvre effective du Code des Douanes de la CEMAC révisé pour une meilleure intégration régionale.

## Tarif Extérieur Commun (TEC)

Application rigoureuse du Tarif Extérieur Commun harmonisé pour les échanges commerciaux au sein de la zone.



*"Transposition des instruments douaniers issus du processus de rationalisation des communautés économiques CEMAC/CEEAC"*



**MERCI DE VOTRE  
AIMABLE ATTENTION**

---

*"Les frontières séparent, les douanes rapprochent"*

---

[www.douanes.cm](http://www.douanes.cm)

Numéro Vert : 8044